

Mesures de protections lors de séjours & week-ends

Accueil au départ :

Une personne de l'équipe accueille les participants devant le bâtiment et s'assure que les arrivées échelonnées avec distance de 1.5 m soient respectées. Le port du masque est indispensable dès l'entrée du bâtiment.

La salle du foyer pour l'accueil est préparée et aménagée : tables et chaises espacées.

Transports vers et sur le lieu de séjour :

Le port d'un masque est obligatoire lors des transports en véhicule. Les masques sont à changer toutes les 4h consécutives.

Chaque véhicule est équipé d'un gel désinfectant pour les mains, d'une poubelle pour mouchoirs et masques usagés et d'un carton de masques.

Le bus est aéré et désinfecté régulièrement.

Usage des masques :

Les masques sont en principe apportés par chaque participant. En cas d'oubli, de besoin, il peut leur en être fourni.

Pour les masques en tissus, l'utilisateur doit avoir un sac plastique individuel avec fermeture pour ranger le masque après usage. Les masques sont lavés quotidiennement et le sac désinfecté régulièrement.

Pour les masques jetables, des sachets individuels marqués du nom de chacun sont distribués si besoin de garder le masque lors d'un usage de moins de 4h avec réutilisation rapidement après (au maximum dans la journée). Le masque est alors plié en 2 (face interne à l'intérieur) et glissé dans le sachet. Les sachets sont à renouveler systématiquement s'ils ont été utilisés.

Lieu de séjour :

Repas :

Service : port de masque obligatoire

Préparation des repas : port de masque obligatoire

Vaisselle : port de masque obligatoire

Préparation et vaisselle du petit-déjeuner : port de masque obligatoire

Activités :

Chaque participants se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité.

Les activités extérieures sont privilégiées.

Les lieux d'activité sont organisés de telle manière que les postes individuels respectent la distance sociale de 1.5 m.

Le port d'un masque est obligatoire si, de façon prolongée, la distance ne peut être maintenue.

Les objets utilisés pour les activités sont désinfectés à la fin de celles-ci.

Salles de bain :

Après chaque passage individuel de toilette quotidienne les lavabos, les douches et les toilettes sont désinfectés et le local aéré. De même lors des brossages de dents les lavabos sont désinfectés après usage.

L'utilisation de linges collectifs est remplacée par l'usage d'essuie-mains jetables en papier.

Poubelles :

Des poubelles à couvercle pour mouchoirs et masques sont mises à disposition dans chaque unité. En particulier sur le lieu d'entrée de la maison. Un gel désinfectant est placé à côté.

Aération et nettoyage :

Chaque chambre, unité ou bungalow suit les règles suivantes :

- Aération de tous les locaux de manière régulière.
- Nettoyage avec un désinfectant de surface les zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, infrastructures sanitaires et lavabos, rampes d'escaliers, etc.) au moins une fois par jour ou davantage si besoin.
- Dans chaque maison est affiché un schéma de contrôle pour inscrire les moments de désinfection quotidienne.

Bus :

Au moins une fois par jour ou davantage si besoin :

Nettoyage avec un désinfectant de surface des véhicules en insistant sur les zones touchées et utilisées régulièrement (poignées de portes et de fenêtres, accoudoirs, appuie-tête, ceintures de sécurité, volant, etc.).

Dispositions en cas de symptômes

Disposition prises avant le départ en séjour :

- Une personne pouvant venir s'occuper d'un rapatriement en cas de nécessité est prévue
- Un lieu du séjour pouvant être libéré en cas de besoin d'isoler une personne malade est prévu.

Disposition en cas de symptômes :

- Si des symptômes sont constatés durant le séjour chez un participant ou un membre de l'équipe accompagnante, la personne concernée doit porter un masque d'hygiène et être isolée.
- Un médecin doit être consulté pour évaluation et organisation d'un test dans les plus brefs délais.
- Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.
- En cas de résultat positif, le médecin décide quelles personnes ayant été en contact avec la personne infectée doivent être placées en quarantaine.

La direction du séjour doit en informer immédiatement l'ensemble de l'équipe ainsi que les personnes référentes pour un participant.

Disposition si le résultat est positif pour un participant ou un membre de l'équipe accompagnante :

- Poursuivre l'isolement

- Si c'est un participant : prévenir l'entourage et coordonner avec celui-ci les conditions de retour (Le cas échéant, contacter l'assurance de la personne concernée pour voir si elle couvre un rapatriement - dépend de l'assurance)
- Veiller à rester de sang-froid et à dédramatiser la situation : rester serein.

Hotlines pour des Informations Covid :

Lignes infos Coronavirus mises en place par l'OFSP:

- Pour la population : 058 463 00 00, tous les jours 6h - 23h
- Pour les voyageurs : 058 464 44 88, tous les jours 6h - 23h
- Pour les professionnels : 058 462 21 00, tous les jours 7h - 20h

Lignes d'information du Canton de Genève : <https://www.ge.ch/covid-19-se-protéger-prevenir-nouvelle-vague>

Urgences non vitales et informations médicales COVID-19 : 022 427 88 00

Cette ligne dédiée aux urgences non vitales est ouverte 7/7 | 24/24. Elle vise à décharger le 144 qui continue à traiter les urgences vitales.

L'Office fédéral de la santé publique met à jour les [informations sur la situation actuelle en Suisse](#).

<https://www.hug.ch/coronavirus/contact-hotline>

Informations générales sur le coronavirus : 022 327 41 11

Lieu et date de mise à jour : Genève, le 1er septembre 2020